

architecture 2007

*La France de demain
a besoin des architectes*

La France de demain a besoin des architectes

« Les Français ont besoin de logements qui répondent à leurs désirs et de villes qui les réconcilient au lieu de les diviser.

L'État, responsable des solidarités sur le territoire, les collectivités locales dotées enfin de nouveaux outils en matière d'urbanisme, et les architectes garants de la qualité du dialogue entre les parties prenantes du projet urbain et de la prise en compte des valeurs du développement durable, bâtiront un cadre de vie qui répondra aux aspirations des générations futures. »

Paris, décembre 2006

Préambule

Le projet **architecture2007** a été lancé par le Conseil national de l'Ordre des architectes il y a juste un an, à Bruxelles, en décembre 2005. Il se présente comme une **force de proposition** et un **outil de dialogue** avec les candidats et les formations politiques pour les élections présidentielles législatives et municipales qui commencent au printemps prochain et s'étaleront sur presque trois années.

Il a été construit à partir de l'**attente de nos concitoyens** exprimée par un sondage effectué par l'Institut IFOP pour le Conseil National de l'Ordre des Architectes en mars 2006 mais aussi et surtout des **rencontres organisées avec des experts, élus politiques** par les conseillers ordinaires tout au long de cette année 2006.

Les programmes des formations politiques ont également été analysés, car les hommes politiques comme les architectes sont des médiateurs qui doivent **transformer la demande sociale en projet**. Ces programmes, au-delà de leurs différences évidentes, reflètent donc là aussi les **aspirations** de notre société et les **valeurs dominantes ou émergentes** chez nos concitoyens : responsabilité, liberté de choix des consommateurs, autonomie, confiance, besoin de démocratie participative, respect de l'environnement et du développement durable.

Les propositions des architectes sont issues de ces groupes de travail mais aussi de travaux antérieurs comme le *Livre blanc des architectes*, les travaux des commissions des Conseils national et régionaux de l'Ordre. Elles ont été formulées pour répondre à l'attente des Français pour le court et moyen terme, sans renier pour autant la vocation avant-gardiste des architectes dans notre société.

Les Français et leurs élus demandent plus de libertés et de responsabilités. L'habitat, l'urbanisme et le cadre de vie doivent être abordés dans cet esprit et s'ouvrir à l'expérimentation et à la recherche.

Les architectes s'engagent à mettre au service de la collectivité leur art et leurs compétences pour permettre un développement harmonieux du cadre de vie, respectueux des nouvelles exigences environnementales et des valeurs du développement durable dont ils se portent garants.

Dans cette perspective, les architectes demandent la mise en œuvre :

- D'espaces de liberté pour la maîtrise d'ouvrage et l'architecte, en expérimentant par exemple, des zones pilotes en matière d'urbanisme, là où la réglementation inadaptée dissuade aujourd'hui l'aménagement citoyen (c'est le cas des périphéries immédiates des petites villes.)
- De clauses de « rendez-vous » le plus en amont possible des projets, entre la maîtrise d'ouvrage et les architectes pour éviter des erreurs coûteuses à la collectivité.
- De concertation systématique entre les maîtres d'ouvrage et les architectes permettant d'intégrer toutes les demandes de la collectivité sans passer par une accumulation de normes et, cela particulièrement dans le domaine du développement durable.
- D'une véritable politique de diffusion de la culture architecturale pour asseoir sur des bases solides, ces libertés nouvelles.

Le logement individuel et collectifpage 7

Urbanisme et quartiers sensiblespage 17

La diffusion de la culture architecturalepage 25

*L'engagement des architectes
en faveur du développement durable*page 33

Le logement individuel et collectif

Le constat et les attentes des Français

La perception de la crise

[La situation du logement est d'emblée perçue comme problématique par les deux tiers des Français interrogés dans le cadre du sondage effectué par l'IFOP¹ en mars 2006 (70 %).

L'état des logements n'est d'ailleurs pas en cause puisque la qualité d'architecture est considérée comme plutôt satisfaisante à 74 %, la superficie à 59 % ainsi que le confort à 59 % aussi, y compris pour les habitants des zones sensibles (58 %).

En revanche, les paramètres financiers sont considérés comme très ou plutôt mauvais qu'il s'agisse des montants des loyers, du prix d'achat du logement ou du niveau de taxes locales qui y sont attachées. Rappelons que le poste logement atteint aujourd'hui un pic historique de 25 % du budget des ménages (études INSEE); avec les transports, on atteint 40 % de ce budget.

Les experts, élus locaux, les gouvernements de ces dernières années confirment cette perception de nos concitoyens en dénonçant unanimement un déficit majeur de logements.]

Un déficit de l'offre de logement

[Le rapport du Conseil Économique et Social de décembre 2005 intitulé « Le logement de demain pour une meilleure qualité de vie » chiffre cette insuffisance.

Avec un taux de vacance des plus bas (6,8 % du parc), il estime que près de 2 millions de personnes souffrent d'inconfort, 600 000 vivent en surpeuplement et 700 000 vivent en habitat précaire (chambres d'hôtels meublés par exemple). Si l'on y ajoute les quelque 80 000 sans domicile fixe, ce sont au total environ trois millions de personnes qui souffrent dans notre pays de mal logement. Ceci peut être considéré comme une estimation « basse » puisque le dixième Rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal logement estime que 5,67 millions de personnes en 2004 souffraient encore de non ou mal logement.

UN DÉFICIT GLOBAL

Le déficit global touche bien sûr d'abord l'offre de logement social. La plupart des partis politiques et des experts s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de construire 120 000 logements sociaux par an, au cours des prochaines années, pour résorber le déficit ou la vétusté des logements sociaux actuels.

UNE OFFRE INADAPTÉE À LA DEMANDE ACTUELLE ET FUTURE DE LOGEMENT

Mais une inadaptation du parc immobilier aux évolutions démographiques est également prévisible dans les vingt prochaines années : l'augmentation massive des départs à la retraite de la génération du baby-boom va entraîner un mouvement migratoire vers les côtes maritimes et vers le Sud de la France, qui va provoquer une modification du marché dans ces zones.

Le vieillissement global de la population dans les prochaines décennies et l'allongement de la durée de vie ainsi que le développement de politiques - moins coûteuses pour la collectivité - de maintien à domicile va également provoquer une demande accrue de réhabilitation des logements pour les adapter aux besoins des occupants.

Tous ces éléments seront sources de tensions sur le marché de l'immobilier et de la construction.]

Une forte demande de régulation des citoyens pour une meilleure organisation du marché du logement

[Hormis sans doute la santé, il n'est pas aujourd'hui de domaine économique concernant la vie privée des ménages où la demande de régulation, toutes opinions politiques confondues, soit aussi forte: il y a consensus pour demander à la puissance publique d'intervenir sur les marchés économiques et financiers pour que le Français soit correctement logé ou même, puisse devenir propriétaire de son habitation.

Le sondage IFOP précité désigne l'État (33 %), les collectivités locales (27 %) et les organismes HLM (11 %) loin devant les architectes (7 %) urbanistes, promoteurs pour contribuer à améliorer la situation du logement en France.

Les politiques, les experts du secteur réclament aussi cette régulation avec une hiérarchie parfois différente, l'accent étant mis de plus en plus sur les collectivités locales après 25 années de décentralisation et en **réclamant de plus en plus d'intercommunalité** sous une forme encore mal définie, comme meilleur lieu de décision pour ce qui concerne le logement.]

Un désir de maison individuelle à (ré)concilier avec l'aspiration aux valeurs du développement durable

[Les maisons individuelles représentent plus de 60 % du parc de logement et plus des deux tiers des logements construits depuis 1997. Ceci traduit une demande constante puisque 44 % des personnes habitant en appartement préféreraient habiter une maison individuelle. Ce désir d'une maison individuelle a produit des lotissements dont les élus, très friands dans un premier temps, commencent à percevoir aujourd'hui les coûts très élevés de fonctionnement pour leur collectivité. C'est probablement pour ce qui concerne le logement, le domaine dans lequel l'écart entre le souhait exprimé par le sondage et les propositions des politiques (au moins au niveau national) est le plus important.

Pour mémoire, les architectes sont très peu présents sur ce marché puisqu'ils ne touchent aujourd'hui directement que 7 à 8 % des constructions nouvelles.]

Les propositions

Les propositions des architectes portent naturellement sur les politiques générales concernant l'ensemble du secteur du logement mais aussi celles qui les visent ou les impliquent directement :

Pour ce qui concerne les politiques générales, nous avons estimé ne pas avoir à trancher sur les moyens (telle ou telle fiscalité, accession à la propriété ou la location, taxation ou subvention) qui ont la faveur de telle ou telle famille politique.

En revanche, nous nous sommes attachés à mettre en exergue ce qui fait consensus dans la demande du citoyen ou ce qui nous apparaît constituer un progrès dans la mission dont nous sommes, en tant qu'architectes, collectivement chargés.

1 Augmenter l'offre nouvelle de toutes les catégories de logements

Augmenter très fortement l'offre nouvelle de logements paraît à tous aujourd'hui la priorité pour résoudre cette pénurie, **l'accroissement devant concerner tous les segments du marché** : l'hébergement d'urgence, le logement social, le locatif intermédiaire, l'accession sociale, le secteur libre.

< Accentuer l'effort sur le logement social > Suivant les familles politiques, l'effort se porte plus ou moins sur une catégorie ou sur une autre et l'effort souhaité pour le logement social est plus ou moins important, le paramètre essentiel étant *in fine*, l'effort que la collectivité nationale est prête à fournir sur le budget de l'État pour financer ce secteur.

S'agissant du logement social, rappelons cependant qu'il est dans la tradition française un secteur d'excellence architecturale. L'architecte souhaitant qu'il redevienne, comme à l'époque des Cités Jardins et des HBM, un domaine où l'architecture retrouve toute sa fonction sociale et les architectes la noblesse de leur métier : mettre leur art au service de leurs concitoyens.

< Assurer une offre diversifiée permettant un parcours résidentiel harmonieux >

Indépendamment de cet effort nécessaire sur le logement social, il est primordial, pour les architectes, que des mécanismes fortement incitatifs soient mis en place par les pouvoirs publics pour obliger les collectivités locales à mettre en œuvre, particulièrement dans les quartiers où la demande est forte, une offre de logements diversifiée qui réponde aux besoins des diverses catégories de Français, et évite notamment, un détournement de l'occupation des logements sociaux au profit de catégories sociales pouvant accéder à des logements moins aidés. Cette offre diversifiée est un élément essentiel de la politique de la Ville; elle doit permettre d'offrir aux Français un parc résidentiel harmonieux et compatible avec ses capacités financières.

Garantir une offre diversifiée de logements, c'est prendre en compte à la fois la montée de l'exigence sociale sur le plan qualitatif, les socio-styles de vie des citoyens, et les modifications des statuts familiaux. Une analyse fine du patrimoine existant alloué en regard de ce que le corps social sera en mesure d'exiger dans les trente prochaines années relève de l'urgence. Il convient d'ores et déjà de se projeter dans l'avenir et d'imaginer les futurs « espaces à vivre ».

< Mettre en œuvre une mixité sociale élargie >

Le logement social ne doit pas être compris comme un logement de relégation, c'est-à-dire comme un logement « attribué » et non pas « choisi » lorsqu'on n'est plus en mesure de trouver autre chose. Si la liberté de choix existe pour les consommateurs, lorsqu'ils sont des candidats à l'acquisition, les candidats au logement locatif doivent bénéficier aussi des mêmes possibilités. Il faut donc développer l'offre à partir de l'écoute de nos concitoyens. C'est un des enjeux de la démocratie participative.

La politique de mixité sociale doit dépasser un simple quota de logements sociaux à respecter pour toute opération immobilière. La mixité sociale ne consiste pas seulement à faire cohabiter des populations aux revenus différents ou bien encore des accédants à la copropriété et des locataires. Une bonne politique devrait favoriser aussi la juxtaposition de statuts sociaux différents et permettre un « parcours résidentiel » au sein de l'agglomération.

Il faudrait en outre éviter de multiplier les bâtiments mono fonctionnels, en adaptant les mécanismes de financement et de montage permettant aux opérateurs de proposer

des logements « élargis » auxquels pourraient s'ajouter des locaux d'activité (écoles, commerces, bureaux, etc.).

< Rendre au logement sa valeur d'usage > Le logement, au lieu d'être un enjeu spéculatif pour les promoteurs et les particuliers, pourrait ainsi devenir le lieu de développement du lien social devenu aujourd'hui indispensable à l'équilibre et à l'harmonie entre chacun. Cela n'est bien sûr possible qu'à la condition que l'État, garant des solidarités nationales les y aide financièrement.

< Participer à l'effort en faveur des exclus du logement > Enfin, pour ce qui concerne le cas particulier du logement d'urgence, les architectes proposent de mettre leur réflexion et leur savoir faire à disposition des acteurs sociaux (associations ou collectivités) en première ligne pour répondre aux situations des sans-abri : dans cet esprit, l'Ordre des architectes s'engage à participer directement à l'indispensable effort de solidarité sur cette question en mobilisant la profession, tout comme a su le faire en certaines circonstances l'association « Architectes de l'urgence ».

2 Stopper l'empilement réglementaire en matière de logement : plus de concertation pour plus d'intelligence dans la conception

Tant pour ce qui concerne le confort, la sécurité, le respect de l'environnement, les économies d'énergie, le logement est un lieu de demande de la collectivité auquel les pouvoirs publics ont pris l'habitude de répondre depuis plusieurs décennies par une accumulation de documents normatifs.

< Créer un nouvel état d'esprit pour la normalisation > Le code de l'urbanisme et du logement est devenu un enchevêtrement certes rigoureux, mais souvent inutilement complexe. Nous pensons que pour libérer l'initiative et la créativité de tous les acteurs de la chaîne de construction, il faut aborder la normalisation dans un nouvel état d'esprit : hiérarchisation des règles, expérimentation et évaluation des nouveaux dispositifs.

< Prévoir une clause de rendez-vous entre l'architecte et le maître d'ouvrage > Ne pourrait-on envisager, avant d'ajouter des normes supplémentaires, de prévoir une « clause de rendez-vous » le plus en amont possible, qui permette la consultation d'un architecte et un dialogue avec le maître d'ouvrage pour résoudre en terme d'objectif et de résultat le problème souhaité ?

L'approche actuelle des pouvoirs publics en matière de développement durable est un bon exemple de ce travers. Plutôt que d'accumuler les normes, ne peut-on confier à l'architecte sur un projet donné la garantie du processus de concertation et d'utilisation des matériaux et des procédés les plus performants au regard de cet objectif ? L'Ordre des architectes développe depuis plus d'un an une démarche en ce sens qui pourra être exemplaire au niveau européen.

3 Encourager la réalisation de maisons individuelles citoyennes

Tout en respectant le désir de maison individuelle, d'intimité sinon d'isolement de nombreux Français, il faut encourager des formes de construction et d'urbanisme plus développées chez nos voisins européens, et plus respectueuses des exigences d'économie d'énergie.

La pédagogie est essentielle dans ce domaine et il faut donner aux maires des petites et moyennes communes, les outils de décision et les argumentaires pour défendre des projets qui soient moins destructeurs de l'environnement et moins coûteux pour la collectivité que les traditionnels lotissements.

< Promouvoir une nouvelle forme de mitoyenneté > On peut rappeler qu'une mitoyenneté intelligemment conçue est un facteur de diminution des pollutions visuelles trop peu exploitée aujourd'hui. Les Pays-Bas en sont un des meilleurs exemples. L'Ordre des architectes met au point actuellement un argumentaire qui sera largement diffusé.

4 Poursuivre l'allégement des formalités de permis de construire

En transférant aux communes la responsabilité de la délivrance des permis de construire, il y a 25 ans le législateur a franchi une étape importante en rapprochant la décision de l'administré, et surtout de l'électeur. En revanche, le dispositif administratif est resté uniforme, du petit pavillon du retraité à la construction d'un hôpital répondant aux dernières normes d'hygiène et de sécurité. De plus le processus administratif de consultation des différentes commissions et d'examen de la législation est examinée deux fois: par l'architecte et par le fonctionnaire chargé d'instruire le dossier.

L'Ordre des architectes préconise la poursuite de l'allégement des formalités d'instruction du permis de construire **en confiant au seul architecte, la responsabilité du recueil les différents avis et autorisations nécessaires** et ce, bien entendu dans les délais d'instruction prévus par le code de l'urbanisme.

Cette évolution (révolution?) nous paraît s'inscrire dans le mouvement général de nos sociétés qui, plutôt que d'alourdir une bureaucratie inutile et uniforme, concentre les moyens de l'État sur les procédures complexes ou régaliennes. À tout le moins, l'expérience pourrait être tentée sur quelques départements ou communes volontaires, puis évaluée et étendue si elle s'avère concluante.

5 Réorienter la commande publique vers la satisfaction optimale du service public

< Conforter la spécificité de la maîtrise d'œuvre dans l'intérêt de nos concitoyens >

En effet, lors d'une consultation de maîtrise d'œuvre, un maître d'ouvrage public n'achète pas seulement des prestations intellectuelles mais, *in fine*, commande un bâtiment qui, utilisé pendant plusieurs décennies, façonnera durablement l'environnement et le paysage.

L'enjeu dépasse donc largement les montants financiers engagés initialement. C'est pourquoi, la commande publique doit répondre à des règles strictes de mise en concurrence garantissant **effectivement** la qualité et la transparence des choix.

Seul le choix de la procédure appropriée le permet.

C'est pourquoi, les architectes souhaitent un réaménagement du code des marchés publics, avec comme objectif, non pas l'obtention d'une « offre économique », mais bien la satisfaction optimale du service public objet du marché.

Pour y parvenir, lorsqu'il s'agit d'opérations d'aménagement ou de bâtiment, les critères à prendre en compte devraient être les suivants : qualité des espaces, fonctionnalité et efficacité dans la satisfaction du service, impact environnemental, création de valeur patrimoniale, et enfin, coût en analyse globale intégrant investissement, fonctionnement, coût énergétique, maintenance, et adaptabilité aux évolutions des besoins durant la vie de l'équipement.

Il faut bien sûr proscrire les procédures opaques qui limitent la concurrence, renchérissent les coûts de construction et surendettent les collectivités et l'État (Conception réalisation, Partenariats Public Privé, Baux Emphytéotiques Administratifs, Autorisation d'Occupation Temporaire), et qu'aucune considération technique ne peut justifier en bâtiment.

Par ailleurs, en France, la procédure des concours n'est obligatoire qu'au-delà de certains seuils financiers : il nous paraîtrait judicieux de la préconiser chaque fois que l'enjeu architectural, technique, urbain ou paysager nécessite un débat autour de plusieurs solutions.

En dessous de ces seuils, les marchés sont traités selon ce que le code appelle « la procédure adaptée ».

Cette procédure peut être admise pour des opérations de faible enjeu, nous souhaitons que le choix du concepteur se fasse alors sur ses compétences et non sur la production prématurée d'une image architecturale ou sur un appel d'offres, inadapté à notre sens, aux marchés de conception.

« Toutes les collectivités locales se sentent concernées par les questions d'habitat même si elles n'ont pas de compétence formelle dans ce domaine. »

François Langlois, délégué général de l'Association des régions de France

« Les compétences en matière de logement doivent être partagées. L'État doit rester le garant de la solidarité nationale et de la mixité sociale. »

Georges Cavalier, président de la Fédération des Pact-Arim

« Avec celle de l'emploi, la question du logement est la plus difficile à résoudre : la tradition française est une tradition de propriété et non une tradition d'aménagement du territoire. »

Thierry Repentin, sénateur PS de Savoie

« La maison appartient à celui qui la paie mais aussi à celui qui la regarde. »

Jean Proriol, député UMP de Haute-Loire

« Dans le désir de logement, on remarque une difficulté à avancer sur d'autres modèles que la maison individuelle, s'agit-il d'un manque de communication ? »

Philippe Vigneu, président de l'Ordre des architectes en Midi-Pyrénées

« La situation actuelle du code des marchés publics n'est pas satisfaisante, la énième modification du texte en est la preuve ! »

Didier Migaud, député PS de l'Isère

Urbanisme et quartiers sensibles

Le constat: des villes en difficulté et des politiques qui se cherchent

[L'analyse des difficultés de la ville et de l'urbanisme fait depuis trois décennies régulièrement l'objet d'une attention intense de l'opinion, des medias et des politiques.

Les « émeutes » dans les quartiers difficiles des banlieues (celles de novembre 2005 ont duré trois semaines) rappellent aux responsables politiques de notre pays que l'urbanisation des banlieues conçues dans les années cinquante, lorsqu'on a voulu, en quelque sorte « moderniser par l'urbain », a fait long feu.]

Quand la ville se défait...¹

[Pour reprendre la terminologie du sociologue Jacques Donzelot, analyse partagée par nombre d'experts, rencontrés notamment en Ile-de-France, la ville se défait aujourd'hui selon trois tendances qui poussent ses composantes sociales à s'ignorer :

- Un processus de **relégation** conduit les minorités et les pauvres dans les cités d'habitat social des quartiers difficiles
- Les classes moyennes se réfugient dans les communes rurales avoisinantes qui s'urbanisent et reçoivent l'appellation de « périurbaines » (en raison de l'activité non rurale de ses habitants). Cette **périurbanisation** s'étend régulièrement aux plus pauvres des classes moyennes et aux retraités qui s'installent de plus en plus loin des centres villes (moins chers, plus calmes).
- Les centres villes sont affectés parce que les sociologues appellent la « **gentrification** », expression anglaise servant à désigner l'investissement des centres anciens par une population aisée, cultivée, soucieuse d'un accès privilégié aux avantages de la centralité (travail, loisirs, éducation des enfants).

Ces processus dynamiques condamnent *de facto* la mixité sociale à n'être qu'un vœu pieux, chaque tendance se développant de façon indépendante.

Le « zoning » a trop longtemps prévalu dans les politiques d'urbanisme (zone artisanale, zone industrielle, zone exclusivement dédiée au logement, zone commerciale, etc. ...) qui ont privilégié les aspects mécanistes, quantitatifs, et matérialistes de l'organisation des villes. Tous ces dispositifs ont généré la ségrégation sociale, la fragmentation des espaces et du temps, conduisant à une véritable aliénation urbaine et entraînant souvent une perte d'identité de la Cité.]

L'échec relatif des politiques de la Ville

[Pour remédier aux problèmes des quartiers difficiles, au lendemain des affrontements de Vaulx-en-Velin, au début des années 80, des politiques de la Ville ont été mises en place par les gouvernements successifs.

Ces politiques de la Ville avec un cocktail variable d'interventions selon la tendance politique entre le « hard » (rénovation ou reconstruction des bâtiments) ou le « soft » (politique d'intégration, d'aide à l'emploi et d'assistance aux habitants) ont tenté d'améliorer la situation des quartiers, dûment recensés, et donnant droit à des traitements particuliers en matière d'enseignement, d'emploi et de fiscalité (zones franches).

Elles n'ont à l'évidence pas suffi à régler les problèmes posés.

C'est pourquoi la demande d'intervention de la société par le biais de sa représentation nationale reste importante comme le montre le sondage IFOP de mars 2006.]

Les propositions

Comme celles qui concernent le logement, les propositions suivantes découlent de politiques générales qui font consensus parmi les experts consultés et qui ont des conséquences directes sur l'architecture ; les architectes les revendiquent pour améliorer le cadre de vie des Français.

1 Clarifier les responsabilités des intervenants

Les rencontres avec les experts et les élus locaux (concernés ou non par les quartiers difficiles) révèlent une forte demande de clarification des niveaux d'intervention (État, région, département, agglomération ou communauté urbaine, commune) avec deux précisions importantes :

- **L'État doit être le garant de la régulation en matière de politique des quartiers difficiles** (la vivacité des débats autour de la loi SRU et des contraintes qu'elle devrait apporter aux collectivités ne doit pas faire oublier cette demande).
- Comme pour le logement, **l'intercommunalité** paraît être le bon niveau pour asseoir une politique de la Ville efficace (selon des modalités précisées plus loin).

2 Assurer une mobilité dans la ville plutôt qu'une «mixité sociale» mal définie

L'échec des tentatives de mixité imposée, l'arbitraire technocratique qu'elles sous-entendent parfois, ont conduit de nombreux experts et élus auditionnés dans les groupes de travail du projet conduit par l'Ordre à préférer le concept de «**mobilité sociale dans la ville**» : la politique de la Ville doit permettre aux habitants des quartiers défavorisés de mieux vivre dans ces quartiers (ils y sont généralement très attachés comme le montre le sondage IFOP de mars 2006), mais aussi et surtout de pouvoir en partir s'ils le souhaitent.

Les Pays-Bas et l'Allemagne ont mené des politiques en ce sens, puisque la municipalité d'Amsterdam, par exemple, s'est attachée par une forte mobilisation des

réserves urbaines foncières à accroître l'offre dans toutes les catégories de logement : elle a réussi, grâce à cette stratégie, à équilibrer les tendances de la « périurbanisation » et de la « gentryfication ». En Allemagne, les municipalités, avec le même objectif, agissent sur le foncier par une fiscalité active qui impose la valeur vénale au fur et à mesure que celle-ci s'accroît lorsque les terrains bénéficient d'aménagement à leurs proximités.

3 Maîtriser l'étalement urbain : redensifier les villes

Les coûts externes de la ville sont largement liés à l'étalement urbain qui s'est développé au cours des dernières décennies et a contribué à la perte d'identité et de repères des habitants de ces « zones » dont la seule structuration apparente est constituée par les centres commerciaux (Belle Epine, Vélizy...).

Les architectes devront veiller avec leurs partenaires, dans la démarche d'urbanisation, à recréer des zones urbaines denses où l'essentiel des services et des fonctionnalités sera proposé aux habitants sur des surfaces et à des distances plus réduites (concept de « villes de courtes distances » ou « villes compactes »).

La densification passe aussi par la reconquête d'espaces résiduels, laissés en friche suite à l'intervention d'un urbanisme de terrain mal pensé, par le réinvestissement à usage public d'espaces interstitiels dans le tissu urbain, par la conception d'espaces visant à supprimer la ségrégation des fonctions et donc des citoyens au cœur de la Cité.

< Redensifier aussi les petites villes en expérimentant des zones pilotes en périphérie immédiate >

Les bourgs et petites villes aménagent rarement les prolongements de rues en sortie d'agglomérations pour construire des logements et préfèrent réaliser des lotissements distants des centres-villes pour répondre à la demande de leurs administrés.

Pour encourager les maires de ces petites villes à mieux utiliser ces périphéries d'agglomérations, nous souhaitons assouplir les règles d'urbanisme qui les régissent aujourd'hui et qui sont plus contraignantes que celles des centres-villes, en expérimentant des zones pilotes en matière d'urbanisme (assorties bien sûr d'éléments de concertation et de régulation) qui constitueraient une véritable incitation à la réalisation d'opérations permettant l'aménagement et la densification de ces zones.

4 Doter les collectivités locales d'outils fiscaux ou parafiscaux au service de leurs choix d'urbanisme

< Encourager la qualité et la « durabilité » des logements par la fiscalité > Aujourd'hui la fiscalité est utilisée au plan national pour encourager la construction de logements par des acteurs privés (dispositifs Méhaignerie, De Robien, etc.).

Il faudrait à notre sens réserver ces incitations à la production de nouveaux logements répondant à des critères de qualité environnementale exigeants mais aussi à des conditions d'insertion urbanistiques : proximité de transports, de services publics etc.

< Créer des outils fiscaux nouveaux au profit des collectivités locales pour une politique active d'urbanisme > La fiscalité des collectivités locales est restée très archaïque, la taxe d'habitation et les taxes foncières ayant été à peine dépeussées depuis les lois de décentralisation.

La demande d'outils fiscaux ou parafiscaux est très forte chez les acteurs de l'urbanisme : ils souhaitent pouvoir orienter les décisions des constructeurs en taxant les choix coûteux pour la collectivité (lotissements et constructions isolées) et en subventionnant les choix citoyens (habitat en centre-ville, densification).

Nous souhaitons donc que soit créée par la loi une taxe (ou redevance) facultative, à la disposition des collectivités locales dont le produit leur resterait affecté pour des opérations de subvention en matière de construction. L'État pourrait par ailleurs encourager les collectivités à utiliser cette taxe en doublant, par exemple, le montant des subventions.

Des incitations de cette nature sont déjà utilisées dans certains länder autrichiens (Styrie).

5 Donner un statut politique à l'intercommunalité, meilleur niveau d'intervention et de dialogue pour l'urbanisme

Il peut paraître étonnant que les architectes proposent la création d'une nouvelle catégorie de collectivité locale alors même que l'intercommunalité fonctionnelle existe déjà, basée sur le volontariat sur un certain nombre de sujets (par exemple les

syndicats intercommunaux à vocations multiples, SIVOM.)

De nombreux experts consultés préconisent l'institution d'une **instance politique élue au suffrage universel direct** au niveau de l'agglomération conçue comme l'ensemble devant gérer un projet global d'urbanisme.

Les architectes ne peuvent que soutenir ce type de proposition, soucieux qu'ils sont d'intervenir et de dialoguer, le plus en amont et le plus directement possible, avec les premiers intéressés de projets qui engagent l'espace dans lequel vivent nos concitoyens.

6 Conserver un équilibre harmonieux entre “hard” et “soft” dans les politiques de la Ville concernant les quartiers en difficulté

Les derniers avatars de la politique de la Ville ont donné une préférence spectaculaire aux opérations de « démolition - rénovation » pilotées par le nouvel organisme ANRU, prônant la création de nouveaux bâtiments pour résoudre les crises de l'hiver 2005, alors que dans le même temps les crédits du « soft » avaient été largement amputés. Les architectes, rejoignant en cela, les élus et experts consultés lors des tables rondes, souhaitent que l'équilibre entre « hard » et « soft » soit conservé ou rétabli, mais aussi **que les architectes ne soient pas cantonnés aux opérations de reconstruction** et qu'ils participent à l'ensemble des politiques d'intervention sur la Ville, sauf à retomber dans les travers dénoncés pour la politique des banlieues des années soixante.

7 Privilégier la réhabilitation

La transformation des locaux, leur réhabilitation, moins spectaculaire pour l'opinion, mais plus appréciée par les habitants des quartiers concernés doivent être, à notre avis, systématiquement privilégiées.

Il ne faut plus hésiter à engager des études sur l'opportunité de **reconvertir des bâtiments désaffectés (usines, hangars, etc.) en logements ou en équipements publics**. C'est d'ailleurs ici l'occasion de conserver une trace ou une mémoire d'un ouvrage appartenant au patrimoine d'une commune et de prendre en considération son ancrage culturel au fil du temps au sein de la Cité.

8 Généraliser le recours à l'architecte dans l'établissement de projets urbains, comme outil de démocratie participative

Les nouveaux documents d'urbanisme, tels qu'ils sont définis par la loi SRU, les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) comportent des dispositions qui impliquent une expertise architecturale et urbaine capable de définir avec les élus et les habitants, un véritable projet de Ville.

Les architectes apportent, outre leur expertise, **une capacité d'écoute et de dialogue** avec les parties concernées, qui contribue à améliorer la participation démocratique des intervenants dans l'élaboration des projets. Ce recours doit donc être systématisé par un effort pédagogique auprès des élus, ce d'autant plus que l'architecte apportera sa compétence et sa garantie en matière de développement durable.

< Mettre en place de nouveaux dispositifs démocratiques dans les processus de décision en matière d'aménagement des villes > Par exemple, aux côtés des comités de quartier, l'architecte pourrait être l'interface reconnue avec les élus, apportant par sa connaissance et sa compétence, les ingrédients nécessaires à un bon dialogue entre un élu et ses administrés. On éviterait bien des erreurs coûteuses pour la collectivité, en prévoyant dès l'amont d'un projet d'urbanisme même d'ampleur limitée (lotissement), la consultation systématique d'un architecte.

« Si l'élu n'a pas une volonté politique forte, la mixité sociale n'existe pas »

Cristina Conrad, présidente de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France

« Le vivre ensemble est la question majeure. L'objectif de mixité sociale est essentiel. Le politique doit s'approprier cette question centrale ».

Georges Cavallier, président du Pact-Arim

« La population de banlieue est aujourd'hui assignée à résidence. »

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil

« Je ne fais plus de lotissement depuis dix ans, car ils coûtent trop cher à ma commune : il faut encourager par des subventions l'habitat en centre-ville. »

François Scellier, député UMP du Val-d'Oise

La diffusion de la culture architecturale

Le constat: un désir d'architecture insatisfait

[Aujourd'hui, près de 40 000 diplômés d'architecture sont présents dans notre société, bien au-delà de la maîtrise d'œuvre, dans les métiers de la programmation, les collectivités publiques, mais aussi, la mode, la communication, les arts plastiques, la scénographie, l'audiovisuel et le cinéma !

Tous participent d'une même ambition. Faire vivre l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977 qui stipule : « l'architecture est une expression de la culture. »

L'architecture, art social par excellence, s'impose à chacun dans sa vie quotidienne : il importe donc qu'il soit partagé par tous.]

Une ambition architecturale à deux vitesses

[La pratique française des grands projets d'architecture tels que Beaubourg, la Pyramide du Louvre ou le viaduc de Millau, côtoie un abandon de « l'architecture au quotidien » qui fait négliger les abords des immeubles, les espaces publics des villes.

Il faut que les pouvoirs publics montrent l'exemple en s'investissant dans cette architecture de proximité, si vivante dans les autres pays européens du nord comme du sud, où chacun se sent responsable du cadre de vie qu'il partage avec ses voisins.]

Une démocratie participative vidée de son contenu

[La démocratie participative, en matière d'urbanisme et d'architecture, suppose une compétence minimale du citoyen et des associations auxquelles il participe, sauf à n'être qu'un alibi.

Sans cette compétence, le débat n'a pas de contenu, et la procédure de consultation devient purement formelle. Les actions de sensibilisation et de formation à l'architecture sont donc indispensables au citoyen dès les premières années de sa formation scolaire pour qu'il soit partie prenante à son cadre de vie.]

Des élus locaux en première ligne sur les dossiers d'urbanisme

[Par ailleurs, la mise en œuvre de la décentralisation depuis bientôt, un quart de siècle, a accru chez les élus locaux le besoin de mieux maîtriser une culture architecturale et urbanistique dont ils ont aujourd'hui les protagonistes.]

Les grands chantiers d'urbanisme et la population : un rendez-vous manqué

[Les grands chantiers urbanistiques et architecturaux font aujourd'hui l'objet de « débats » publics qu'ils soient d'ampleur nationale comme Euralille ou le Musée des Arts Premiers, ou concernent une agglomération comme l'installation d'un tramway.

Mais ces « débats » qui pourraient être le moment et l'occasion d'une pédagogie architecturale, se résument généralement à une polémique sans lendemain, stérile pour le public et sans incidence pour son désir de comprendre l'architecture qui l'entoure quotidiennement.]

Un désir d'architecture insatisfait chez nos concitoyens

[L'architecture est en France le parent pauvre de l'enseignement artistique alors qu'elle constitue un élément de notre vie quotidienne au moins au même titre que la musique ou les arts plastiques.

Le succès massif des *Journées du patrimoine*, le développement du tourisme « intelligent », mais aussi l'hommage indirect à l'architecture rendu par un revendeur de matériaux de construction sur les écrans de télévision, montrent à l'évidence, qu'un manque réel est à combler, une « faim d'architecture », pour reprendre un des slogans de la profession.

Nous avons en France un grand retard en matière de diffusion architecturale par rapport à nos voisins européens. Inspirons-nous de leurs succès.]

Les propositions

La culture architecturale doit imprégner notre société : nous devons pour cela susciter et satisfaire le désir qui la sous-tend.

Plusieurs vecteurs, plusieurs occasions peuvent être utilisés pour que nos concitoyens comprennent la démarche architecturale et s'y associent.

Plus sans doute, que pour tout autre domaine culturel, comprendre l'architecture c'est comprendre la démarche de l'architecte : à cet égard, le développement durable est à notre sens un bon vecteur de compréhension de cette démarche, tant pour l'architecture individuelle que pour les opérations d'urbanisme.

1 Sensibiliser les Français dès l'école, à la culture architecturale : créer le désir d'architecture

Ce sont d'abord, bien sûr, les enseignants qu'il faut former à l'architecture et cette matière devra être inscrite aux programmes des IUFM.

C'est un facteur de démultiplication garanti de l'effort vers les publics scolaires.

L'étape suivante est l'insertion, sous des formes à déterminer, de préférence ludiques et originales, de modules d'enseignement de l'architecture dans les programmes pédagogiques, au même titre que l'ont été en d'autres temps la musique et le dessin d'art.

2 Associer les enseignants et les élèves à la démarche architecturale

Une implication directe des enseignants (et pourquoi pas des élèves?) dans la procédure de programmation des bâtiments scolaires neufs et des rénovations, constituerait sans doute, la meilleure sensibilisation du public scolaire et universitaire

à la démarche architecturale. Cela pourrait être facilité par l'association de ces publics aux enjeux du développement durable dont les architectes se veulent être désormais les garants.

3 **Coordonner l'action des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et des Maisons de l'architecture**

Les missions des CAUE dont les actions en régions sont essentiellement dirigées vers le milieu rural et sur des programmes d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine, sont insuffisantes pour diffuser une culture architecturale plus large, plus complète et mieux partagée. De plus, encore aujourd'hui, de nombreux départements ne sont toujours pas dotés de CAUE.

Pour sa part, le Réseau des Maisons de l'architecture présentes sur tout le territoire, a pour mission de faire connaître à tous les publics la culture architecturale. La mutualisation de leurs ressources pédagogiques, des expositions, des expériences, l'ouverture vers le public et les associations s'intéressant à l'environnement et au développement durable, doivent permettre de toucher des publics de « leaders d'opinion ».

Il convient donc pour renforcer l'efficacité de l'action de promotion de ces deux organisations, de mieux coordonner leur action et surtout, de leur garantir, par un rééquilibrage de la recette fiscale issue des autorisations de construire, un financement partagé.

4 **Mettre en œuvre un vaste Plan de diffusion de la culture architecturale**

Comme la culture scientifique et technique qui fait l'objet depuis février 2004, d'un Plan national de diffusion articulé autour de la Cité des Sciences et de l'Industrie, et qui mobilise les différents acteurs et institutions dans ce domaine, il nous paraît indispensable de construire, sur le même modèle un [Plan de diffusion de la culture architecturale autour du nouvel établissement de la Cité de l'Architecture](#).

Bien entendu, les écoles d'architecture, le Réseau des Maisons de l'architecture, les CAUE, le Conseil national et les Conseils régionaux de l'Ordre des architectes, constitueraient les relais naturels de cette action.

< **Instituer des journées nationales de l'architecture** > Sur le modèle des *Journées du patrimoine* dont le succès public va croissant, des *Journées de l'architecture* s'inscriraient opportunément dans ce Plan, permettant ainsi de mettre en avant la création contemporaine.

5 Sensibiliser les élus à la culture architecturale par le relais de leurs associations

Les élus locaux sont en contact fréquent, notamment en milieu rural avec les CAUE qui, comme nous l'avons vu plus haut, sont un vecteur important de diffusion de la culture architecturale.

Mais le meilleur relais est à notre sens, constitué par les associations d'élus locaux départementales, régionales, voire nationales qui sont un lieu privilégié d'échange d'expériences pour leurs membres.

C'est pourquoi, des modules de sensibilisation à la culture architecturale ou à la conduite de projets urbains seront mis à disposition des associations d'élus par les Maisons de l'architecture et les Conseils régionaux de l'Ordre des architectes.

6 Donner au citoyen l'assurance que les architectes auxquels ils s'adressent ont une maîtrise de la culture architecturale contemporaine

La première transmission ou acquisition de la culture architecturale concerne bien sûr les architectes.

Face au rôle social qui leur est confié et qui dépasse largement l'acte de construire, au rôle de garant du développement durable qu'ils revendiquent aujourd'hui, les architectes doivent être en mesure de donner à leurs clients, nos concitoyens, le meilleur de la production intellectuelle dans leur art.

Cela concerne bien sûr tout d'abord la formation initiale qui, dans le nouveau cadre universitaire européen, doit permettre de former après une licence d'exercice des architectes maîtres d'œuvre préparés à leurs missions.

Cela concerne aussi la formation continue que les architectes s'engagent à mettre progressivement en place de façon obligatoire dans les prochaines années. À ce titre, la Commission « déontologie » de l'Ordre qui travaille à la rédaction d'un nouveau code des devoirs professionnels, fait des propositions en ce sens.

< **Former les architectes à la médiation** > Enfin, le rôle accru des architectes dans le cadre de la démocratie participative autour des projets d'urbanisme, suppose qu'ils soient formés aux techniques de la médiation.

7 Ouvrir le débat sur la politique de conservation du patrimoine national et le rôle des Architectes des Bâtiments de France et des Monuments Historiques

Les Architectes des Bâtiments de France et les Architectes des Monuments Historiques sont parfois critiqués pour leur rigorisme et leur politique de maintien de canons architecturaux, perçus le plus souvent comme arbitraires.

Les architectes, pour leur part reconnaissent les compétences techniques et historiques que ces confrères apportent à la culture architecturale et à la conservation du patrimoine bâti.

Ils souhaitent cependant que soit mieux connue et valorisée la présence sur l'ensemble du territoire de près de **800 diplômés de l'École de Chaillot, Architectes du Patrimoine**, exerçant leurs talents sans se prévaloir d'une situation de monopole.

Ils souhaitent enfin que le débat sur l'évolution des canons et des choix architecturaux puisse avoir lieu, et qu'à cet égard une plus grande déconcentration et collégialité des décisions se mettent en place dans ce domaine.

« Pour reconstruire une ville, il y a besoin de débats avec les habitants car on reconstruit leur vie ».

Gérard Hamel, député UMP d'Eure et Loir

« Pour que la concertation en matière d'urbanisme fonctionne, il faut une éducation préalable des habitants en matière d'architecture. »

Claude Darciaux, députée PS de Côte-d'Or

« Il faut irriguer de l'architecture dans la population et dans les processus de décisions collectifs d'urbanisme. »

Jacques Perrin, président de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière

« Il faut faire davantage de place à l'intelligence des concepteurs. Sans cette intelligence préalable, on se prépare à des désastres »

Yves Dauge, sénateur PS d'Indre-et-Loire

*Les architectes
s'engagent en faveur
du développement durable
aux côtés des élus
et des citoyens*

Tous les pays développés ont désormais pris conscience de la nécessité d'infléchir leur modèle économique pour affronter des enjeux qui, il y a quelques années encore, n'apparaissaient pas comme cruciaux : le réchauffement climatique, la préservation de notre patrimoine environnemental, l'équilibre social entre les territoires, la capacité à maintenir vivantes les multiples expressions culturelles qui structurent notre société. Ce souci de ce qu'il est convenu d'appeler le « développement durable » émerge très fortement dans les rencontres d'experts et d'élus à propos de notre projet et cela pour des raisons évidentes.

L'architecture et l'urbanisme, enjeux majeurs du développement durable

L'urbanisme concentre en effet la presque totalité des enjeux de durabilité qu'il s'agisse de la construction, du transport, mais aussi du « mieux vivre ensemble » (démocratie participative, mobilité et mixité sociale).

De plus, en matière de maîtrise de l'énergie qui est un des enjeux majeurs du développement durable, la construction est un des gisements principaux de progrès potentiel, le transport ayant beaucoup amélioré ses performances au cours de la dernière décennie.

Enfin, cet enjeu de société qui vise à créer pour nos concitoyens le cadre de vie le plus harmonieux est au cœur même de la quête permanente des architectes, et les concerne au premier chef.

Pour une approche partagée du développement durable

Les architectes estiment que seule une approche partagée avec tous ceux qui se sentent concernés et impliqués, peut susciter l'émergence de solutions efficaces et concrètes aux grands enjeux auxquels les générations futures risquent d'être confrontées.

Une telle démarche ne peut se réduire au seul volet énergétique ou même environnemental : les facteurs culturels, sociaux et économiques ont également leur importance.

Pour les architectes, l'urbanisme et l'architecture sont des prolongements de notre environnement « naturel » et ne doivent donc pas être dissociés dans leur approche : à

cet égard un urbanisme réussi doit garantir un environnement urbain de qualité, associant qualité architecturale, qualité environnementale et équité sociale dans le traitement des citoyens.

Le refus des démarches technocratiques

Les architectes refusent que le développement durable devienne l'enjeu et le prétexte d'une nouvelle vague technocratique comme les débuts de l'expérience « HQE » (haute qualité gouvernementale) ont pu le laisser craindre.

Si la HQE a alimenté le débat et la réflexion depuis une dizaine d'années, si elle a nourri à ses débuts des projets intéressants pour la collectivité, elle s'est trop vite transformée en instrument normatif et simplificateur, aux ambitions réductrices, peu en phase avec l'évolution des mentalités et les enjeux sociétaux.

C'est pourquoi les architectes proposent que la mise en œuvre du développement durable s'appuie sur l'échange d'expérience, le dialogue et la concertation entre les acteurs de l'acte de bâtir, chacun s'engageant à donner le meilleur de son art et de sa réflexion.

L'engagement des architectes pour le développement durable

Depuis le début de l'année 2004, les architectes français se sont organisés pour définir, en liaison avec leurs collègues européens, un engagement qui permette de répondre à la nouvelle exigence sociale : en recherchant la meilleure éco-efficience dans la construction de leurs ouvrages, en aidant leurs utilisateurs à bénéficier de l'épanouissement qu'ils sont en droit d'exiger dans leur logement et leur lieu de travail, en apportant des réponses architecturales aux aspirations contemporaines des citoyens.

Dans cette perspective, les architectes s'engagent à encourager les démarches de démocratie participative, à favoriser le dialogue entre les acteurs, à inviter les maîtres d'ouvrage et les collectivités à se rencontrer et à anticiper, autant que possible, dès la conception :

- La prise en compte du coût global de la construction (charges d'entretien, coût de nuisance pour l'environnement qu'il s'agisse de construction collective ou de maison individuelle)

- La capacité à transformer un ouvrage dans le temps pour lui attribuer de nouveaux usages
- La meilleure utilisation des matériaux (avec une préférence locale, bien évidemment)
- L'optimisation des performances architecturales et environnementales des bâtiments en tenant compte des contraintes du maître d'ouvrage (financières, de localisation, etc.)
Par ailleurs, les architectes s'engagent à utiliser les mêmes principes de qualité environnementale à l'élaboration de la Ville qu'à la construction des logements.

C'est en ce sens qu'ils ont orienté leur réflexion, organisé les échanges d'expérience de bonnes pratiques au plan national et européen, pour être à chaque fois qu'ils sont consultés, garants de la prise en compte des valeurs du développement durable.

Cet engagement formel des architectes figure dans la *charte d'engagement des architectes en faveur du développement durable*, en date du 2 juin 2005 et figurera dans la prochaine rédaction du code des devoirs professionnels pris par décret en Conseil d'État

Parmi les personnalités rencontrées...

M. Philippe AIGRAIN	Directeur de Sopinspace
M. Jean-Paul ALDUY	Sénateur des Pyrénées-Orientales, Président de l'ANRU
M. Michel ANDRE	Directeur général de CAMIF Habitat
M. Daniel BEGUIN	Vice président du Conseil Régional de Lorraine, délégué au développement durable
Mme Rose-Marie BENOIT	DAPA, ministère de la culture et de la communication
M. Claude BIWER	Sénateur de la Meuse, maire de Marville
M. Daniel BOCOBZA	Conseiller à la commission des finances de l'Assemblée nationale
M. André BONAL	Président du MEDEF 54
M. Jacques CABANIEU	Secrétaire général de la MIQCP
M. Jean-Pierre CAFFET	Sénateur de Paris
M. Alain CASABONA	Secrétaire général du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle
M. Patrick CASSANY	Conseil Général du Lot et Garonne
M. Georges CAVALLIER	Président de la fédération des Pact Arim
Mme Anne-Marie COMPARINI	Députée du Rhône, Vice-présidente de l'UDF
M. Xavier DANIEL	Président de Cerqual
M. Claude DARCIAUX	Députée de Côte d'or
M. Yves DAUGE	Sénateur d'Indre et Loire, groupe d'étude sur le patrimoine architectural du Sénat
Mme Véronique DE LAGAUSIE	Membre du Conseil économique et social de Midi-Pyrénées
M. Jean-François DEBAT	Délégué national au logement social du PS
Mme Marie-Pierre DELBLAT	Conseillère à la commission affaires culturelles de l'Assemblée nationale
M. Jean-Martin DELORME	Conseiller au Cabinet du ministre du Logement
Mme Christine DEMESSE	Déléguée générale de la FPC
M. Jacques DESALLANGRE	Député de l'Aisne
M. Hugues DEVAUX	Président de la FNAIM Lorraine
M. Jérôme DUBUS	Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, Paris, 17 ^e arrondissement
M. Béatrice DUFOUR	Présidente de la commission Habitat, Conseil régional du Limousin
Mme Anne-Marie DUCROUX	Présidente du Conseil national du développement durable
Mme Séverine DUPAGNY	Groupe UDF de l'Assemblée nationale
M. Dominique DUPERRET	Secrétaire général de l'UNCFMI
M. Ambroise DUPONT	Sénateur du Calvados

M. Jean-Michel FABRE	Conseiller Général de Haute-Garonne, Président de l'OPHLM
M. Didier FEBVRE	Conseiller à la DDE des Vosges
M. Nicolas FERRAND	Conseiller au cabinet du Ministre des transports
M. François GEINDRE	Directeur de l'Ecole d'architecture de Paris-Val de Seine
M. Benoit GOLD	Fondation du patrimoine
M. Christian GOUYON	Responsable du pôle de gestion à la DGUHC, ministère de l'Équipement
M. François GROSDIDIER	Député de la Moselle
M. Serge GROUARD	Député - maire d'Orléans
M. Rémi GUILLET	Président de la commission déchets et propreté de l'ASTEE
M. Gérard HAMEL	Député d'Eure-et-Loir, rapporteur du projet de loi engagement national pour le logement (ENL)
M. Emmanuel HAMELIN	Député du Rhône, conseiller régional de Rhône-Alpes
M. Eric HAZIZA	Vice-président de la Communauté de communes du Villeneuveois, architecte
M. Laurent HENART	Député de Meurthe et Moselle, ancien Secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes
M. Pierre HERISSON	Sénateur de Haute-Savoie
Mme Géraldine HIGEL	Groupe UDF de l'Assemblée nationale
Mme HOUPPERT	Directrice de l'IUFM de Poitiers
M. Pierre JARLIER	Sénateur du Cantal, architecte
M. Dominique JOURDAIN	Président de l'Association des Eco-Maires
M. Frédéric LACAPE	Conseiller à la Présidence du Sénat
M. André LAIGNEL	Président de la commission culture et communication à l'AMF
M. François LANGLOIS	Délégué Général de l'Association des régions de France
M. Dominique LEBRUN	Conseiller au Cabinet du Ministre de l'éducation nationale
M. Xavier LEMOINE	Maire de Montfermeil
M. Jean-Pierre LE DANTEC	Directeur de l'école d'architecture Paris-La Villette
M. Michel LIEBGOTT	Député de la Moselle
M. Matthieu LOUVOT	Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Intérieur
Mme Béatrice MARRE	Secrétaire nationale à l'environnement du PS
M. Kléber MESQUIDA	Député de l'Hérault, Vice-président du Conseil général
M. Patrick MEYER	Vice-président du Conseil économique et social de Lorraine
M. Gilbert MEYER	Député du Haut-Rhin
M. Edouard MICHEL	Administrateur à la commission des finances de l'Assemblée nationale
M. Didier MIGAUD	Député de l'Isère

Mme Muriel MONTERO	Chargée des affaires culturelles, groupe UDF de l'Assemblée nationale
M. Roger MONTERO	Délégué national à la culture au PS
M. Georges MOTHRON	Député du Val d'Oise, Maire d'Argenteuil
M. Philippe NOUZILLE	DRE de Lorraine
M. Claude PARENT	Membre de l'Académie des Beaux-Arts, architecte
M. Philippe PEMEZEC	Député-maire de Plessis-Robinson
M. Claude PERNES	Président de l'Association des Maires d'Ile de France
M. Jean PERRIN	Président de l'Union nationale de la propriété immobilière
M. Yves PIETRASANTA	Conseiller régional du Languedoc-Roussillon, Président de la Fédération des élus écologistes
M. Pierre POMMELLET	Conseiller du délégué interministériel pour le développement et l'offre de logement
M. Jean-François PONCET	Sénateur du Lot-et-Garonne, Président de la délégation développement durable au Sénat
M. Pierre PRIBETICH	Délégué national au Logement du PS
M. Jean PRORIOL	Député de Haute-Loire, Vice-président du groupe construction et logement à l'Assemblée nationale
M. Pierre QUERCY	Conseiller au Cabinet du ministre chargé du Logement
M. Jean-Jack QUEYRANNE	Député du Rhône
M. Alain REGNIER	Conseiller au Cabinet du Premier Ministre
Mme Sylvie REGNIER	Directrice de l'AROSH Aquitaine
M. Thierry REPENTIN	Sénateur de Savoie, Rapporteur du budget ville et logement au Sénat
M. Jean-Marc ROUBAUD	Député du Gard
Mme Lina RUSTOM	Directrice du CROUS de Nancy-Metz
M. Yves-Laurent SAPOVAL	Directeur de la DIV, Délégation interministérielle à la Ville
M. François SCELLIER	Député du Val d'Oise
M. Christian SEMPE	Maire-adjoint de Saint-Orens
M. Raphaël SLAMA	Président de Qualitel
M. Claude SORBETS	Directeur du centre d'études et de recherche sur la vie locale à Bordeaux
M. Roger TROPEANO	Délégué national à la culture du PS
M. Pierre TROUILLARD	Président de l'UNCFMI Lorraine
M. Jacques VALADE	Sénateur de Gironde, Président de la commission des affaires culturelles au Sénat
M. Loïc VANCE	Administrateur de la commission des affaires culturelles au Sénat
M. Patrick VIAL	DDE de Corrèze
M. Bertrand WAHL	Directeur d'ARELOR
M. Jean ZURETTI	Conseiller au Cabinet du Ministre de la culture et de la communication

architecture 2007

Le projet a été présenté par l'Ordre des architectes à l'Unesco
le 6 décembre 2006

Comité de pilotage sous la présidence de Lionel Dunet, les élus du Conseil national :
Patrice Batsalle, Philippe Castans, Laurence Croslard, Denis Dessus,
Lionel Dunet, Françoise Favarel, Bernard Figiel, Patrice Genet,
Bénédicte Meyniel ;
les présidents et membres des Conseils régionaux :
Patrick Baggio, Lionel Carli, Etienne Charritat, Cristina Conrad,
Frédéric Denisart, Jean-Paul Lanquette, Patrick Pichon,
Frédéric Ragot, Thierry Van de Wyngaert, Philippe Vigneu.

Rédaction Christian Tardivon, Isabelle Moreau.

Nos plus vifs remerciements s'adressent à toutes les personnalités qui ont accepté de participer aux rencontres, tables rondes et entretiens, tant au niveau régional que national, pour élaborer ce projet.

Les comptes rendus des rencontres et travaux préparatoires peuvent être consultés et commentés
sur le blog www.architecture2007.com

Coordination : Chantal Fouquet - Maquette : Balthazar Editing - Impression : Première Impression

Dépôt légal : décembre 2006



Tel. 01 56 58 67 00

Fax 01 56 58 67 01

www.architectes.org

Les architectes ouvrent le débat sur le blog
www.architecture2007.com